



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration**

Addendum et Corrigendum

**Questions financières relatives à l'Institut
international d'études sociales**

(Quatrième question à l'ordre du jour)

a) Programme et budget pour 2010-11

**b) Autorisation d'accepter des contributions
et des dons**

1. La commission était saisie de trois documents ¹ concernant l'Institut international d'études sociales.
2. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, souscrit sans réserve au point appelant une décision.
3. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, dit que l'Institut est très apprécié pour ses travaux qui stimulent les talents et l'esprit d'initiative et pour son fonctionnement en tant que laboratoire d'idées. Ses travaux ne devraient pas être planifiés et budgétés à court terme, et le financement de l'Institut devrait au contraire être prévisible à long terme pour lui permettre de rester à la pointe de la recherche.
4. Le représentant du gouvernement de la France indique que, dans le cadre de sa stratégie en matière de connaissances, l'OIT se doit de renforcer ses capacités. Elle se doit aussi, pour rester compétitive, de délivrer un plus grand nombre de produits de qualité issus de travaux de recherche, avec l'aide de l'Institut. Le gouvernement de la France souscrit à la proposition exposée dans le document.

¹ Documents GB.306/PFA/4/1; GB.306/PFA/4/2; et GB.306/PFA/4/3.

- 5. La commission recommande au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2010-11, tels qu'ils figurent dans le document GB.306/PFA/4/1.*

Centre international de formation de l'OIT, Turin (Sixième question à l'ordre du jour)

6. La Présidente présente la question en indiquant qu'il s'agit de poursuivre la discussion déjà engagée sur ce point à la séance précédente. Elle rappelle que, lors de cette discussion, un consensus s'est dégagé au sein de la commission sur la nécessité d'élaborer un plan d'action proposant des solutions à long terme aux fins d'un financement adapté et stable de nature à permettre au Centre de s'acquitter de son importante mission.
7. S'exprimant au nom du bureau du Conseil, la porte-parole du groupe gouvernemental au Conseil, M^{me} Fitting (Allemagne), constate avec inquiétude que le Centre présente un déficit budgétaire pour 2010, malgré tous les efforts déployés pour réaliser des économies. Ce déficit tient à des problèmes structurels, qui sont examinés depuis plusieurs années, mais qui ne sont toujours pas résolus. Pour garantir l'avenir du Centre, un plan d'action s'impose afin de limiter le déficit autant que faire se peut ainsi qu'une stratégie en vue de pérenniser les ressources du Centre.
8. Les mesures à prendre devraient être coordonnées, cohérentes et fondées sur les principes suivants:
- a) une stratégie à moyen terme ainsi que des mesures à court terme;
 - b) l'intégration du Centre, en tant que structure de formation de l'OIT, dans la stratégie de l'Organisation, comme cela est énoncé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans le programme et budget pour 2010-11;
 - c) la reconnaissance du rôle fondamental que joue le Centre dans le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et de sa participation à tous les efforts déployés dans ce sens par le BIT;
 - d) la reconnaissance du rôle que joue le Centre pour garantir la viabilité des programmes du BIT, en particulier les programmes par pays de promotion du travail décent;
 - e) la reconnaissance par le Bureau du fait que le Centre est nécessaire pour diffuser les connaissances et les valeurs de l'Organisation et qu'il devrait faire partie intégrante de sa stratégie en matière de connaissances;
 - f) la coopération systématique du Bureau avec le Centre, qui devrait pouvoir disposer de ressources suffisantes et fiables de façon à ce que sa dépendance financière vis-à-vis du marché n'affaiblisse pas son rôle;
 - g) le renforcement de la coopération du Centre et du BIT avec d'autres organisations, notamment celles du système des Nations Unies et d'autres donateurs.
9. Ces principes permettraient à l'OIT de relever plus facilement les nouveaux défis qui découlent du Pacte mondial pour l'emploi et du mandat que lui a confié le G20 à l'effet de mettre en place des moyens de formation avec la pleine participation du Centre. L'intervenante rappelle la demande formulée par le Conseil à sa récente réunion. Elle prie le Bureau et la direction du Centre de tenir compte de cette demande ainsi que des

observations et des suggestions émises à la commission PFA, lors de l'élaboration d'un plan d'action coordonné à court, moyen et long terme. Elle demande que les propositions concernant les mesures à court terme ainsi que les avant-projets de proposition pour les mesures à moyen et long terme soient présentés en mars 2010, de telle sorte que des décisions puissent être prises à la 72^e réunion du Conseil et à la commission PFA en novembre 2010.

- 10.** Le Directeur général se félicite du soutien apporté au Centre par le Conseil d'administration et de ce que celui-ci ait reconnu le rôle fondamental que joue le Centre dans la concrétisation de l'Agenda du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi. En effet, il y a deux semaines, le Centre a organisé un atelier tripartite sur la crise et le Pacte mondial pour l'emploi, qui a remporté un franc succès. Ses activités de formation et de renforcement des capacités se caractérisent par leur grande variété et sont très appréciées par les mandants. Le Centre joue également un rôle de plus en plus important dans le perfectionnement et la formation du personnel du BIT.
- 11.** Le Centre a démontré sa capacité de relever de nouveaux défis en adaptant son modèle d'apprentissage et en adoptant des méthodes pédagogiques innovantes. L'intervenant rappelle que le Centre a adapté toutes ses procédures en fonction de l'Agenda du travail décent, pour pouvoir œuvrer à la réalisation des quatre objectifs stratégiques. Mais le Centre peut faire beaucoup plus. Afin de réaliser pleinement ce potentiel et lui permettre de se positionner plus stratégiquement, il est nécessaire de résoudre certaines questions à court, moyen et long terme, et de revoir ses méthodes de travail en vue de les optimiser.
- 12.** Pour ce qui est de la contribution de l'OIT au budget du Centre, l'intervenant dit qu'il est utile d'expliquer l'évolution de la situation. Les contributions de l'OIT aux ressources tirées de l'activité du Centre ont augmenté de 14 pour cent depuis la période biennale écoulée et s'élèvent à 14 millions de dollars des Etats-Unis. Ce montant vient s'ajouter à la contribution directe de 6,3 millions de dollars des Etats-Unis pour la période biennale provenant du budget ordinaire. En 2009, le montant total de la contribution de l'OIT au Centre, toutes sources confondues, sera d'environ 12 millions de dollars des Etats-Unis, soit 21 pour cent du budget total. L'intervenant rappelle à la commission que, bien que l'Organisation soit dans un contexte de budget à croissance réelle nulle, il a proposé, pour le budget de 2010-11, que la contribution au Centre soit augmentée de 500 000 dollars des Etats-Unis, soit une augmentation supplémentaire de 8 pour cent. Si l'on se place dans une perspective à long terme, après avoir exclu les facteurs que sont l'inflation et le taux de change, la contribution provenant du budget ordinaire de l'OIT au Centre pour 2010-11 a augmenté de 16 pour cent en valeur réelle par rapport à 1998-99. Au cours de la même période, le montant total du budget ordinaire de l'OIT a augmenté de moins de 1 pour cent. Cela confirme l'importance accordée au Centre dans le budget ordinaire de l'OIT.
- 13.** A sa dernière réunion, le Conseil du Centre a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du Centre, comme l'avait fait la commission PFA à la session de mars 2009. Ce document de stratégie a reçu un accueil favorable du Conseil du Centre et du Conseil d'administration et a fourni une solide base de départ. Il a pour objet d'améliorer les performances du Centre du point de vue de l'efficacité, de l'efficacité et de la pleine réalisation de son potentiel.
- 14.** Sur la base des recommandations et des orientations données la semaine précédente par la Présidente du Conseil d'administration et les membres de la commission, et comme suite aux consultations tenues cette semaine avec le bureau du Conseil, il a été décidé que le siège travaillerait en étroite collaboration avec le directeur du Centre de Turin pour élaborer un plan de travail visant à donner suite à cette stratégie. Cela se fera bien entendu en concertation avec tous les membres du bureau du Conseil.

15. Les services compétents du siège (notamment FINANCE, PROGRAM et PARDEV) ont été invités à collaborer avec les administrateurs du Centre pour élaborer des propositions concrètes au problème de ressources auquel le Centre est confronté, notamment le déficit attendu pour 2010, ainsi que pour trouver des solutions en vue d'un financement plus durable à moyen et à long terme. Le groupe de travail interne a tenu sa première réunion la veille.
16. Ces propositions concrètes seront examinées par la commission PFA à la session de mars du Conseil d'administration et à la réunion du Conseil du Centre de Turin de 2010. Il s'agira, au cours de cet exercice: d'examiner la question du déficit attendu pour 2010; de renforcer la coordination entre le Centre et le siège sur les plans de la gestion et de l'administration, de la planification, de la programmation et de la budgétisation afin de supprimer les fonctions faisant double emploi, d'accroître le rapport coût-efficacité et d'assurer la prévisibilité des ressources; d'analyser les dépenses du Centre et de trouver des moyens de faire d'autres économies; d'élaborer une stratégie commune de mobilisation de ressources pour accroître le montant des contributions volontaires au Centre en ciblant les bailleurs de fonds traditionnels, les institutions du système des Nations Unies, les institutions financières mondiales et régionales, les organisations non gouvernementales, les fondations et les sociétés du secteur privé; et enfin de mettre au point une stratégie commune de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi.
17. L'intervenant veut croire que cet exercice aboutira à des propositions précises et concrètes qui assureront l'avenir du Centre de Turin et lui permettront de réaliser son plein potentiel. Il salue la démarche proactive de la Présidente quant à cette question et remercie les membres du Conseil du Centre de Turin et de la commission PFA pour leur appui aux travaux du Centre et leurs efforts pour trouver des solutions durables.
18. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, note avec satisfaction la réponse directe du Directeur général et son implication en la matière. Selon lui, l'activité du Centre est capitale, au cœur de ce que l'OIT tente d'accomplir et, à ce titre, il ne devrait pas être autant tributaire de donations. Il est conscient de la difficulté de trouver des solutions au problème de ressources du Centre, compte tenu de la diminution du montant des contributions volontaires et de l'augmentation des demandes faites aux bailleurs de fonds.
19. L'intervenant espère que le groupe de travail trouvera une bonne solution et rappelle que les nombreuses options examinées à ce jour devront être évaluées.
20. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, salue l'intervention du Directeur général, qu'il trouve claire et constructive et qui apporte des éléments de réponse à ses questions. Le groupe des employeurs souscrit au message du Directeur général sur les perspectives d'avenir et se réjouit de travailler avec le Bureau et le Centre pour trouver des solutions.
21. Le représentant du gouvernement du Portugal se déclare préoccupé par les difficultés que connaît le Centre et les incertitudes qui pèsent sur son avenir et souscrit pleinement à la déclaration du bureau du Conseil du Centre. Il est très important que le Centre dispose de ressources suffisantes pour poursuivre le travail qu'il fait et qui est essentiel pour atteindre les objectifs de l'OIT. Il espère que la situation financière pourra être redressée très rapidement, au bénéfice des mandants et du Bureau.
22. Le représentant du gouvernement de l'Italie soutient la déclaration du bureau du Conseil du Centre et remercie le Directeur général de sa réponse et des mesures qu'il a prises. Le gouvernement de l'Italie confirme son soutien au Centre dont il reconnaît l'importance

pour les travaux de l'OIT. Dans le contexte de la réflexion sur le fonctionnement du système multilatéral, il faut espérer que d'autres donateurs se joindront à l'Italie pour reconnaître l'importance du Centre et apporter un soutien. Il ne s'agit pas seulement d'une question de financement, mais il y a également des aspects stratégiques et politiques à prendre en considération. Il souligne que la capacité, les connaissances et les compétences du Centre sont une ressource précieuse.

23. Le représentant du gouvernement de la France souscrit à la déclaration du bureau du Conseil du Centre et se félicite de l'implication directe du Directeur général. Pour le gouvernement de la France, le Centre joue un rôle important dans les activités de l'OIT, en particulier dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi et des demandes adressées par le G20, et il soutient le renforcement des liens entre le Centre et le BIT. Des efforts doivent être faits pour trouver un financement pérenne.
24. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, souscrit aux déclarations du bureau du Conseil du Centre et du Directeur général. Il demande que l'on envisage la possibilité d'utiliser les contributions au Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) pour financer le Centre.
25. Le représentant du gouvernement du Soudan soutient la déclaration du bureau du Conseil du Centre. Il note la qualité du travail fait par le Centre au nom des Etats Membres et remercie celui-ci de la formation dispensée pour la première fois dans le sud du Soudan.
26. La Présidente prend acte des interventions des différents orateurs et remercie le Directeur général de veiller à ce que le Bureau prenne rapidement des mesures. Elle espère que ce travail se poursuivra et que des solutions et des stratégies seront présentées lors de la session de mars 2010 de la commission.

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT (Dix-neuvième question à l'ordre du jour)

Statut du Tribunal

27. La discussion engagée lors de la précédente séance s'est poursuivie sur le premier document concernant le Tribunal administratif².
28. M. Trotman, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, déclare que le savoir-faire de l'OIT en matière de ressources humaines étant inégalé il n'y a aucune raison de remettre l'examen de la question à 2011. Par conséquent, le groupe des travailleurs ne soutient pas le point appelant une décision et préférerait que la décision soit prise plus rapidement et au plus tard à la session de mars 2010.
29. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, fait observer que l'OIT est engagée dans un processus de dialogue avec les autres institutions de l'ONU. La cohérence entre toutes ces institutions étant très importante à leurs yeux, les employeurs soutiennent le point appelant une décision tel qu'il est proposé par le Bureau.
30. La Présidente note qu'aucun accord ne s'est dégagé au sein de la commission sur le point appelant une décision tel que proposé.

² Document GB.306/PFA/19/1.

31. Compte tenu de ce qui précède, la commission recommande au Conseil d'administration de reporter l'examen de cette question à sa 307^e session (mars 2010).

Corrections

Les corrections suivantes aux rapports sont distribuées.

Premier rapport: Questions financières

Paragraphe 158: les quatrième et cinquième phrases devraient se lire comme suit: «Prenant note des lacunes signalées au paragraphe 17, les PIEM jugent préoccupant qu'il n'existe pas de système de suivi de l'information intégré, transparent et immédiatement accessible. En outre, les PIEM se félicitent des mesures prises pour améliorer les systèmes de suivi du BIT mais engagent le Bureau à poursuivre ses efforts.»

Deuxième rapport: Questions de personnel

Paragraphe 33: la dernière phrase devrait se lire comme suit: «S'agissant du paragraphe 13 du document, il soutient les efforts faits en vue d'une planification efficace de la relève du personnel dans le but de rééquilibrer la structure des grades et demande des données statistiques sur ce dernier point, y compris sur l'évolution de la structure des grades.»

Genève, le 18 novembre 2009.

Points appelant une décision: paragraphe: 5
paragraphe: 31.